

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
2B – HAUTE-CORSE

De la commune de Vallica

Séance du 21 mars 2026 à 14 heures 30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003396-20260321-01-21-03-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du doyen en âge M ANTONIOTTI Jean-Nicolas.

Nombre de conseillers

- En exercice : 7
- Présents : 6
- Procurations : 1
- Votants : 7
- Absents : 0

Étaient présents : Mme ANTONIOTTI Claire, Mme BONFANTI PIGELET Raffaella, M CASTELLANI Abel, M CASTELLANI Jean-René, M PIGELET Christophe.

Procuration : Mme COLOMBANI Claudine à M PIGELET Christophe.

N° de la délibération
1/2026

Le Président informe :

Date de convocation
15 avril 2026

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Mme BONFANTI PIGELET Raffaella pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Date d'affichage
25 mars 2026

M le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

OBJET
Election du Maire

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

A obtenu :

- M CASTELLANI Jean-René : 7 voix

M CASTELLANI Jean-René ayant obtenue la majorité absolue est proclamé Maire.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Calvi, le 25 mars 2026.
Publié ou notifié le 25 mars 2026.



Fait à VALLICA, le 25 mars 2026